Une image contenant texte

Description générée automatiquement

|  |  |
| --- | --- |
|  | CATALOGUE DES **FORMATIONS**  **2025** |
|  | La Fédération Santé Habitat rassemble des établissements nommés Appartement de coordination thérapeutique (ACT), Lit d’accueil médicalisé (LAM), Lit halte soins santé (LHSS) et dispositifs sans hébergement (hors les murs, aller vers) sur l’ensemble du territoire national.  Selon les thématiques, ces formations s’adressent aux professionnels, personnes accompagnées et bénévoles. |
|  | FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT  6 rue du Chemin Vert, 75011 Paris  01 48 05 55 54 │ [www.sante-habitat.org](http://www.sante-habitat.org)  SIRET 437 762 644 000 49  Organisme de formation n° 11 75 49764 75 - certifié Qualiopi |

**La Fédération Santé Habitat** rassemble des associations gestionnaires d’appartements de coordination thérapeutique (ACT), de lits d’accueil médicalisés (LAM) de lits halte soins santé (LHSS) et dispositifs sans hébergement (hors les murs, aller vers) sur l’ensemble du territoire national métropolitain et ultra-marin. Ces établissements médico-sociaux, composés d’une équipe pluridisciplinaire médico psycho sociale, accompagnent, hébergent et soignent les personnes éloignées du système de santé pour leur apporter des solutions visant le retour au droit commun sous la forme d’un parcours coordonné. La Fédération œuvre quotidiennement pour la réduction des inégalités sociales de santé et pour que les organisations adhérentes puissent répondre aux nombreuses sollicitations auxquelles elles doivent faire face. Aussi, la Fédération propose des formations visant l’amélioration continue des pratiques en établissements, leur pilotage et leur management.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Formations au Siège à Paris** | **Formation en Région** | **Formation sur site**  **(« en intra »)** |
| Les groupes sont constitués de stagiaires provenant de différentes structures.  Les inscriptions se font sur la rubrique Agenda sur le site internet :  [**https://www.sante-habitat.org/formations**](https://www.sante-habitat.org/formations) | Ces formations se font sur mesure, en fonction des besoins des adhérents de la Région ou sur une thématique proposée sur le catalogue. Cette formule permet le gain de temps et de frais dispensés pour les longs déplacements à Paris.  Contactez la Fédération pour tout renseignement | Le groupe est constitué d’une équipe de salariés/résidents/ bénévoles (10 à 12 personnes maximum) d’une même structure pour une formation du catalogue ou sur mesure.  Contactez la Fédération pour tout renseignement. |

**La FSH est certifiée QUALIOPI !**

**Certification qualité délivrée au titre de la catégorie :**

**« Actions de formation »**

****

**Vous cherchez une formation que vous n’avez pas trouvée dans notre catalogue ?**

**N’hésitez pas à nous solliciter à ce sujet :**

Pôle Formations de la FSH | [formation@sante-habitat.org](mailto:formation@sante-habitat.org) | 06 33 82 17 52

**Liste des formations**

[abcd 4](#_Toc180186098)

+++FOR prog IN records+++

# +++= $prog.titre\_fromprog+++

|  |  |
| --- | --- |
| Public +++INS $prog.public\_fromprog+++  +++IF $prog.ouvertepersaccomp\_fromprog[0]+++  **Formation ouverte aux personnes accompagnées en ACT, LAM, LHSS.** +++END-IF+++ Prérequis  +++INS $prog.prerequis\_fromprog+++  Dates / durée  +++INS $prog.dates+++  Lieux  +++INS $prog.lieuxdemij\_cumul+++  +++IF $prog.lieuxdemij\_cumul.includes("Siège")+++  La salle de formation répond aux exigences de l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite.  +++END-IF+++  Si la formation nécessite une adaptation liée à une situation de handicap, merci de nous le faire savoir.  Modalités et délais d’accès  Inscriptions sur [www.sante-habitat.org/formations](http://www.sante-habitat.org/formations) jusqu’à 2j avant la formation, dans la limite des places disponibles. | Objectifs +++HTML `  <meta charset="UTF-8">  <body>  ${$prog.objectifs\_fromprog}  </body>  `+++ Modalités d’évaluation +++HTML `  <meta charset="UTF-8">  <body>  ${$prog.modaliteseval\_fromprog}  </body>  `+++ Coût de participation Adhérent : +++INS $prog.prixttc\_fromprog+++ €  Non adhérent : +++INS $prog.prixnonadherent\_fromprog +++ €  +++IF $prog.lieuxdemij\_cumul.includes("intra")+++  En intra : tarif sur devis  +++END-IF+++  +++EXEC  moitie = parseInt($prog.prixttc\_fromprog) /2 ;  +++  +++IF $prog.ouvertepersaccomp\_fromprog[0]+++  Personne accompagnée : +++= moitie+++ €  +++END-IF+++ Formateur +++INS $prog.Formateurice+++ |

\*\*\*

\*\*\*

+++END-FOR prog+++**28ème COLLOQUE NATIONAL DE LA FSH**

Une image contenant plein air, ciel, bâtiment, arbre

Description générée automatiquement



**Le Colloque aura lieu au Havre en 2025**

Les dates vous seront communiquées prochainement !

Plus d’informations sur le site de la Fédération

[**www.sante-habitat.org**](http://www.sante-habitat.org)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| INFORMATIONS ET MODALITES PRATIQUES Les programmes détaillés des formations proposées sur ce document sont disponibles sur le site de la FSH : <https://www.sante-habitat.org/formations>  Les formations nationales en présentiel se déroulent au siège de la FSH,  6 rue du Chemin Vert, 75011 – Paris  Stations de Métro : Bastille - ligne 1 / Chemin Vert – ligne 8 / Bréguet Sabin – Ligne 5  La salle de formation répond aux exigences de l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite.  **CONTACTS** **Référente administrative et pédagogique :**Pôle Formations [formation@sante-habitat.org](mailto:formation@sante-habitat.org)06 33 82 17 52**Référente formations :** Pascale Neveu, administratrice de la Fédération Santé Habitat ([secretariat@sante-habitat.org](mailto:secretariat@sante-habitat.org) - 01 48 05 55 54) **Référente Handicap :** Bérangère Grisoni ([berangere.grisoni@sante-habitat.org](mailto:berangere.grisoni@sante-habitat.org) – 06 60 06 07 93)  Si la formation nécessite une adaptation liée à une situation de handicap, merci de nous le faire savoir. |  | Modalités d’inscription :  * Les inscriptions sont prises en compte par ordre d’arrivée ; * Les inscriptions sont validées après la réception du règlement ou de la signature de la convention de formation ; * En cas de désistement (sans justificatif médical) moins de 15 jours avant le début de la formation : 100% des frais seront retenus ; * La FSH peut être amenée à annuler une formation. Le stagiaire en sera informé au minimum deux semaines avant la date prévue. Le remboursement total des frais d’inscription sera alors effectué ; * Une attestation de présence, ainsi qu’un questionnaire d’évaluation sont remis à la fin de chaque session ; * La FSH peut programmer de nouvelles sessions de formations en cours d’année ; * La programmation et les modalités d’inscription, ainsi que le livret d’accueil du stagiaire sont disponibles sur la rubrique « Formation » du site internet de la Fédération : <https://www.sante-habitat.org/formations>   **Le nombre de places pour chaque session étant limité, ne tardez pas à vous inscrire, via le** [**formulaire en ligne**](https://www.sante-habitat.org/formations)**, aux sessions qui vous intéressent.**  **Vous cherchez une formation que vous n’avez pas trouvée dans notre catalogue ?**  **N’hésitez pas à nous solliciter à ce sujet :**  Pôle Formations de la FSH  [formation@sante-habitat.org](mailto:formation@sante-habitat.org) | 06 33 82 17 52 |